

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation :	18 mai 2016
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 27 mai 2016

**Etaient présents** : Bernard GIARD, Hervé MICHET de la BAUME, Anne-France NAUDIN, Stéphane CLEMENT, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Hugues BANNET, Thomas PERRARD

**Absents excusés ayant remis pouvoir** : Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO, Yann COCHENNEC ayant remis pouvoir à Bernadette FLAMENT et Corinne TOULME ayant remis pouvoir à Hervé MICHET de la BAUME

**Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir** : Pierrick THOMAS et Cécile GUILLOTTE

**Secrétaire de séance** : Thomas PERRARD

\*\*\*\*\*

**1. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DE LOCMARIA SCOLARISES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LE PALAIS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Le Palais au titre de l'année scolaire 2015-2016.

3 enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés aux écoles primaires et maternelles publiques de Le Palais (2 en maternelle et 1 en primaire).

La commune de Le Palais, en tant que commune d'accueil, demande à Locmaria, commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation.

Les conditions d'inscriptions réglementaires étant respectées, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de participer financièrement pour un montant total de 3 773.00 euros (2 enfants en maternelle à 1 583.00 euros et 1 enfant en primaire à 607.00 euros). Le conseil municipal autorise le Maire à mandater cette somme.

**2. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOCMARIA AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE-ANNE, ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION SITUÉE A LE PALAIS, COMMUNE VOISINE – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le conseil municipal décide de participer aux frais de scolarisation des enfants de Locmaria inscrits à l'école Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association, située sur la commune de Le Palais. Pour ce

faire, et conformément à la réglementation, les élus prennent connaissance du coût de scolarisation pour l'année 2015-2016 des enfants en école primaire et école maternelle publiques à Le Palais, déterminé par la commune de Le Palais, commune d'accueil :

- Charge d'un élève en primaire	:	607.00 euros
- Charge d'un élève en maternelle	:	1 583.00 euros

A la rentrée scolaire 2015-2016, 12 enfants de Locmaria étaient inscrits à l'école Sainte-Anne, (4 enfants en maternelle et 8 enfants en primaire).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à verser à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, organisme gestionnaire de l'école Sainte-Anne, la somme de 11 188.00 euros.

**3. PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE A LA COMMUNE DE LOCMARIA PAR LA COMMUNE DE BANGOR POUR LES ENFANTS DE LOCMARIA SCOLARISES A BANGOR DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Deux enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés sur la commune de Bangor durant l'année scolaire 2015-2016. La commune de Bangor demande à la commune de Locmaria la prise en charge des frais de scolarisation pour ces enfants (2 primaires) qui s'élèvent à 402.00 euros.

Les élus acceptent la prise en charge, demandent au maire de mandater cette somme.

**4. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DE LE PALAIS SCOLARISES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LOCMARIA AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Locmaria au titre de l'année scolaire 2015-2016, soit respectivement 603.66 euros et 2 887.98 euros par enfant.

2 enfants domiciliés à Le Palais sont scolarisés à l'école primaire et maternelle publique de Locmaria (2 en primaire).

La commune de Locmaria, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence, réglementairement avertie de ces inscriptions, de bien vouloir participer aux frais de scolarisation :

- 2 enfants en primaire à 603.66 euros, soit 1 207.32 euros.

Les frais de scolarisation de ces 2 enfants s'élèvent donc à 1 207.32 euros. Le conseil municipal autorise le Maire à établir l'avis des sommes à payer correspondant.

**5. DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX VOYAGES SCOLAIRES EMANANT DES DEUX COLLEGES DE BELLE-ILE**

Madame le Maire fait part aux élus des deux demandes de participation financière aux voyages scolaires organisés par le Collège Michel Lotte et le Collège Sainte-Croix.

**Collège Michel Lotte**

Voyage dans les Pyrénées du 14 au 19 mars 2016 – Classes de 4<sup>ème</sup>  
9 élèves de Locmaria ont participé à ce voyage

La participation financière demandée aux quatre communes de l'île s'élève à 1 400.00 euros pour 27 élèves, soit 51.86 euros par élève.

Le montant demandé pour la commune de Locmaria s'élève donc à 466.74 euros.

Madame le Maire propose au vote le versement de cette somme.

**Vote** : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

La somme de 466.74 euros sera versée au Collège Michel Lotte.

#### **Collège Sainte-Croix**

Voyage au Pays Basque du 18 au 23 avril 2016 – Toutes classes confondues  
7 élèves de Locmaria ont participé à ce voyage

La participation financière demandée aux quatre communes de l'île s'élève à 1 980.00 euros pour 66 élèves, soit 30.00 euros par élève.

Le montant demandé pour la commune de Locmaria s'élève donc à 210.00 euros.

Madame le Maire propose au vote le versement de cette somme.

**Vote** : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

La somme de 210.00 euros sera versée au Collège Sainte-Croix.

#### **6. DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vannes – Lycée Professionnel Rural Privé de Ker-Anna de Kervignac – Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces trois demandes de subvention de fonctionnement, décide de voter à l'unanimité les subventions ci-dessous :

<b>Etablissement</b>	<b>2016</b>
<b><u>Chambres des Métiers et de l'Artisanat de Vannes :</u></b> (3 élèves)	Refus
<b><u>Lycée Professionnel Rural Privé Ker-Anna de Kervignac :</u></b> (1 élève)	50.00 €
<b><u>Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel :</u></b> (4 élèves)	200.00 €

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FÊTES DE LOCMARIA**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention reçue du Comité des Fêtes de Locmaria et souligne que la commune ne lui a pas versé de subvention depuis 2012.

Cette association, reprise par des Jeunes de la commune, souhaite organiser plusieurs évènements dans les deux mois à venir :

- Diffusion sur écran-géant Place de l'Eglise des matchs de la France à l'Euro 2016,
- Fête de la Musique le samedi 25 juin,
- Festival Rockmaria le 13 juillet aux Grands-Sables.

Après discussion et considérant que cette association a besoin d'aide pour boucler son budget afin d'assurer ces différentes manifestations, les élus décident de voter à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 4 000.00 euros.

## **8. OFFRES PROMOTIONNELLES LOCATION DE MOBIL-HOMES**

Madame le Maire propose la mise en place d'une offre promotionnelle pour la location des mobil-homes en fin de saison estivale. En effet, cette période ne trouve pas toujours preneurs au niveau des locations.

Après discussion, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité des membres présents, pour la mise en place de la promotion suivante :

Période du samedi 27 août 2016 au samedi 10 septembre 2016 : 20 % sur la totalité du séjour à partir de trois nuits de location en mobil-home.

## **9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> MAI 2016**

Le tableau des effectifs - 13 agents - est établi comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 :

	10 personnes 3 personnes	titulaires titulaires	à temps complet à temps non complet	
<b><u>Secteur Administratif</u></b>				
- Attaché		1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe		2	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe		1	Titulaire (11 heures 30 hebdomadaires)	agent à temps non complet
- Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe (fonctions : gérante agence postale)		1	Titulaire (18 heures hebdomadaires)	agent à temps non complet
<b><u>Secteur Technique</u></b>				
- Agent de Maîtrise		1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe		1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe		1	Titulaire	agent à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires)
- Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe		1	Titulaire	agent à temps non complet (10 heures hebdomadaires)
- Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe		1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe		1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe		1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 2 <sup>e</sup> classe		1	Contractuel	agent à temps non complet (21 heures hebdomadaires)
- Adjoint Technique 2 <sup>e</sup> classe		1	Titulaire	agent à temps non complet (2 heures hebdomadaires)



camping propre, respectueux et durable. Le camping sur ces terrains a toujours été toléré et Madame le Maire souligne qu'il faudra trouver un terrain d'entente avec les services de l'Etat.

- **Epaves** : Madame le Maire rappelle aux habitants de la commune qu'il est important d'entretenir nos propriétés en évacuant les épaves qui y seraient entreposées. Le paysage visuel en est malheureusement impacté. Elle rappelle également qu'une entreprise de l'île s'occupe de ce genre d'évacuation.

- **Site des Grands-Sables** : Le retrait de l'usine de dessalement est prévu à l'automne prochain. Madame le Maire informe les élus qu'une procédure devra être menée pour obtenir l'autorisation des services de l'Etat afin de pouvoir continuer à utiliser cet espace comme parking.

- **Hépatite A** : L'arrêté concernant l'interdiction de la consommation de coquillages ramassés sur les sites de la Biche et des Galères a été levé le 18 mai dernier. Les services de l'ARS n'ont pas identifié avec certitude l'origine de ces cas d'hépatites. Par conséquent, il est demandé à la population de continuer à observer la plus grande vigilance au niveau de la prolifération des rats.

- **Agence Postale Communale** : Madame le Maire rappelle que l'Agence Postale Communale de Locmaria n'offre pas les mêmes services et opérations que la Poste de Le Palais.

- **Jumelage Méaudre** :

- La classe de mer des enfants de Méaudre se déroulera du 30 mai au 9 juin prochain. Un concours de châteaux de sable est prévu avec les enfants de l'école de Locmaria, le samedi 4 juin à la plage de Port-Andro.

- Cette année, le jumelage fêtera ses noces d'argent (25 ans). Un voyage est prévu à Méaudre afin de célébrer cet anniversaire le week-end du 11 novembre 2016 (départ le jeudi 10 au soir et retour le lundi 14 au matin). Les personnes intéressées peuvent prendre les renseignements auprès de Bernadette FLAMENT tel : 06.80.15.97.38.

- **Belle-Ile Acadie** : Les journées commémoratives du 250<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée des Acadiens à Belle-Ile se dérouleront les 10, 11 et 12 juin prochain. Renseignements auprès de Madame Maryvonne LE GAC, Présidente de l'Association Belle-Ile Acadie.

- **Commémorations du 18 juin** : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11 heures suivi de décorations de mérite en Mairie et pot de l'amitié – La participation des Gueurveur a été demandée

- **Information prochaines manifestations** :

- le 10 juin 2016 : Diffusion sur écran géant Place de l'Eglise du premier match de l'équipe de France de l'Euro 2016, organisée par le Comité des Fêtes de Locmaria

- le 11 juin 2016 à partir de 18 heures 30 plage de Port-Andro : Apéro les Pieds dans l'Eau organisé par l'Amicale Laïque de Locmaria

- le 25 juin 2016 : Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes de Locmaria

- le 3 juillet 2016 : Kermesse des enfants de l'école de Locmaria organisée par l'Amicale Laïque de Locmaria

La séance est levée à 20 heures 45.